

# Direction de la Communication et des relations publiques

**La direction de la communication gère toute la communication externe et la communication interne avec pour mission :**

- Traduire les politiques publiques portées par la ville dans le but de rendre compréhensible et lisible les contenus pour les citoyens
- Coordonner la mise en oeuvre des actions de communication en fonction du niveau stratégique
- Donner de la cohérence à l'ensemble des messages de la ville
- Produire les principaux outils de communication
- Imprimer les documents de la Ville
- Accompagner, conseiller et travailler avec les partenaires de la collectivité
- Evaluer les politiques de communication mises en oeuvre

**Elle réalise en interne l'ensemble des supports comme :**

- Les journaux destinés au public : le journal municipal
- Les supports de communication dédié aux agents comme la Pause
- Les guides : guide de l'été, guide des séjours...
- Les affiches : affiches des animations de la ville (culture, sport, fêtes,...), campagnes de prévention et sensibilisation...
- Les objets avec le logo de la ville : stylos, ballons, agendas...
- Les panneaux de travaux
- Les sites internet [www.villeparisis.fr](http://www.villeparisis.fr)
- Les réseaux sociaux Twitter, Facebook, Instagram et Youtube.

Tous ces supports sont réalisés avec l'aide des données "brutes" des autres services de la ville, pour être mis en page et mis en valeur. Tous les documents et supports sont réalisés dans une cohérence et une stratégie globale de communication.

Elle coordonne les relations presses avec les médias locaux, nationaux ou spécialisés.

## Coordonnées

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
01 64 67 52 80